

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **85 (1949)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *A propos de l'instituteur-député.* — Genève: *Intimité.* — U. A. E. E. - U. I. G. D. — Neuchâtel: *Assemblée des délégués.* — *Compte rendu financier 1948.* — Jura: *Pour un gymnase français à Bienne.* — *Admissions aux E. N.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Après une protestation.*

PARTIE PRATIQUE: J.-J. Dessoulavy: *Suggestions.* — H. J.: *Exercices de grammaire.* — *Bibliographie.* — *Information.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

A PROPOS DE L'INSTITUTEUR-DÉPUTÉ

Ce sujet brûlant d'actualité suscite dans le corps enseignant de nombreux commentaires. Notre bulletinier vaudois y a consacré deux articles. Et pourtant, il semble que le sujet soit loin d'être épuisé...

Nous nous efforcerons de donner notre point de vue en nous abstenant, comme il est d'usage dans notre organe, de toute manifestation polémique. Disons tout de suite que le nouveau statut de la fonction publique paraissait avoir réglé une fois pour toutes cette question de l'incompatibilité. Il était dans les intentions des législateurs d'accorder à tous les fonctionnaires l'égalité des droits civiques avec leurs concitoyens. Or, aujourd'hui, on paraît toute remettre en question. On prétend que ce qui n'est pas incompatible en droit est inconciliable en fait. Mais quittons l'analyse des textes pour entrer dans la réalité de la vie.

L'instituteur, dans l'exercice d'un mandat public nuit-il à sa vocation d'instituteur? Qu'on me permette de répondre catégoriquement: non. Les contacts étroits que j'ai eus avec TOUS les milieux dirigeants de la politique lausannoise m'ont appris que, dans de nombreuses questions, il y a pour l'instituteur DEVOIR DE PRÉSENCE.

Dans tous les conseils du pays siègent des hommes d'affaires, des commerçants, des avocats, des ouvriers, des syndiqués, des médecins; toutes les professions ou presque y sont représentées. Et il n'y aurait pas d'instituteurs? Quand une commission du conseil communal discute la construction d'un collège, c'est l'instituteur qui, s'adressant aux architectes, leur dit: Avez-vous prévu, MM. une décoration des salles d'école et des corridors? Un collège est un endroit où doit pénétrer le beau. Les enfants doivent vivre dans une ambiance qui leur inspire le goût du beau. Quand un conseil communal doit examiner les mesures à prendre pour lutter contre ceux qui portent préjudice à l'enfance, qui est mieux qualifié pour prendre la défense de cette même enfance? Quand la question des cours d'éducation civique est posée au Grand Conseil, qui est placé pour en parler sinon ceux qui les donnent. On abandonnerait une décision sur

ce sujet uniquement à ceux qui n'enseignent pas ? Il est temps que l'on admette que, dans les conseils du pays, les instituteurs puissent faire entendre leur voix sur les questions relatives à l'école populaire vaudoise. Leur refuser ce droit n'est pas servir les intérêts du pays.

Une deuxième question se pose et il faut avoir la franchise de l'examiner sérieusement. La bonne tenue d'une classe ne souffre-t-elle pas lorsqu'un instituteur exerce un mandat public ?

Disons tout de suite que l'avenir de l'école vaudoise ne paraît pas menacé si 2 ou 3 instituteurs assistent aux 24 ou 25 séances annuelles du Grand Conseil, d'autant plus que certaines sessions se tiennent en partie pendant les vacances. On n'a jamais empêché, je pense, un instituteur de faire du service militaire d'avancement. Et on a bien fait. Pourquoi élèverait-on plus d'objections pour l'instituteur-citoyen que pour l'instituteur-officier ? Ferait-on passer l'accomplissement du devoir militaire avant l'accomplissement du devoir civique ?

Non, vraiment ! Plus on examine la question, plus on est en droit de se féliciter de l'énergique résolution prise par les instituteurs vaudois lors de l'assemblée générale de la S.P.V.. Elle témoigne d'un souci hautement louable de la dignité personnelle et personne ne les fera changer d'avis sur ce point.

« Les instituteurs vaudois revendiquent tous les droits et devoirs accordés aux citoyens actifs par notre constitution cantonale. »

C'est ce principe que les instituteurs doivent défendre. Quelle que soit l'autorité de nomination, le principe demeure. Porter le débat sur l'autorité de nomination, c'est déplacer le problème et admettre que l'éligibilité de l'instituteur est discutable. C'est porter la question du terrain principal sur un terrain secondaire.

La ligne de conduite du C.C. est bien tracée par la résolution de Montbenon sans parler de celle adoptée solennellement au congrès de Delémont. Nous ne doutons pas un instant que, dans 4 ans, l'instituteur aura enfin conquis sa complète émancipation civique.

Fernand Petit.

GENÈVE

INTIMITÉ

Vendredi 25 février, à 17 heures, au cours d'une entrevue accordée par M. Albert Picot aux délégués de l'U. I. G., M. Henri Grandjean a fait un exposé sur la situation des fonctionnaires de l'enseignement secondaire, primaire et de l'administration.

Les délégués de l'Union ont suivi avec le plus vif intérêt les paroles du Directeur de l'enseignement qui s'est appliqué à prouver que la situation du maître d'école primaire n'était pas si sombre qu'on voulait bien la dépeindre.

Entrevue empreinte de bonhomie et de gentillesse. M. Picot se félicite du ton cordial de la discussion et nous nous sommes rappelé ce passage de la lettre du président du Département de l'instruction publique (« Educateur », No 6, p. 110) : « Je n'ai pas l'impression que la collaboration entre le Département et le corps enseignant ne soit pas suffisante, elle me paraît au contraire très intime ».

Alors tout va bien ?

— Non !

Tout ne va pas bien parce que la distance est trop grande qui sépare le Directeur de l'enseignement des maîtres ; parce que les paroles qui s'échangent de temps en temps sont des paroles d'audiences extraordinaires ; parce que la réalité scolaire du maître n'est pas la réalité du chef.

Tout ne va pas bien parce que, par exemple, pour nous, il existe un problème de la surcharge des classes, tandis que, pour M. Grandjean, ce problème n'existe pas, puisque le nombre moyen des élèves est de 28 par classe.

Tout ne va pas bien parce que, pour nous, il existe un problème unique du recrutement des maîtres primaires et secondaires qui ne peut être résolu qu'à la suite d'une étude complète, tandis que M. Grandjean n'admet pas la discussion sur ce sujet.

Tout ne va pas bien parce que, au Département, on constate : « le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire est impossible » et que nous, nous demandons qu'on rende ce passage possible.

Tout ne va pas bien parce que nous aspirons à une revalorisation morale de la fonction et qu'on nous soupçonne de nous intéresser à la seule revalorisation matérielle.

Alors, tout va mal ?

— Non !

Tout ne va pas mal parce que les instituteurs tiennent la clé du problème. Ils savent que seule une **commission paritaire de l'enseignement** peut créer les conditions favorables d'entente et d'intimité, que seule la **commission paritaire** permettra des échanges productifs entre le Département de l'instruction publique et le corps enseignant.

R. N.

U. A. E. E. — U. I. G. DAMES

Nous vous rappelons la conférence du professeur E. Pahud qui aura lieu le mercredi 9 mars à 16 h. 45, à l'Université, salle 45.

NEUCHÂTEL

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Samedi 26 mars 1949, à 11 h. 45, à Neuchâtel. Le local de la réunion sera désigné ultérieurement.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du président central.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Budget 1949 ; fixation de la cotisation.
5. Exposition scolaire permanente : rapport du président.
6. **Traitements et statut des fonctionnaires cantonaux.**
7. Divers.

Le C.C. propose le maintien à Fr. 25.— du chiffre de la cotisation annuelle à la caisse centrale de la S. P. N. et renonce, comme l'année dernière, à réclamer celle de la Caisse d'entraide.

Les comités de section voudront bien convoquer spécialement leurs délégués. Nous recommandons à ceux-ci les comptes publiés ci-après.

Comité central.

COMPTE RENDU FINANCIER POUR L'ANNÉE 1948

a) Entrées I. Caisse générale

Cotisations centrales :

435 cotisations à 25.—	10 875.—	
12 cotisations à 12.—	144.—	
Divers	5.50	11 024.50

Ristournes :

Assurance R. C.	51.55	
Assurance accidents	100.30	151.85
Part de la Caisse d'Entraide aux frais d'administration de la S.P.N.		100.—
Rétrocession impôt anticipé 1945-1947 . .		263.80

Intérêts :

Titres	105.—	
Livrets d'épargne	166.65	
Compte de chèques	0.95	272.60

b) Sorties

Total des entrées 11 812.75

Administration	1 752.—
Cotisations romandes	4 683.—
Cotisations Fédération des fonctionnaires	180.—
Assemblées	1 639.25
Délégations et réceptions	465.10
Impression des statuts	618.—

Subventions :

Exposition scolaire	450.—	
Maison des Jeunes	200.—	
Divers	145.—	795.—
Frais généraux		407.70

Total des sorties 10 540.05

Total des entrées 11 812.75

Total des sorties 10 540.05

Augmentation de l'actif 1 272.70

a) Entrées II. Caisse d'Entraide

Rétrocession impôt anticipé 45-47	731.40
10 cotisations à 5.—	50.—
Intérêts sur titres	530.80
Intérêts sur livrets d'épargne	140.51

Total des entrées 1 452.71

b) Sorties

Impôt direct	78.10
Remplacement de deux institutrices	925.—
Aide à une collègue	28.—
IVe annuité à un orphelin	150.—
Part aux frais d'administration	100.—

Total des sorties 1 281.10

Total des entrées 1 452.71

Total des sorties 1 281.10

Augmentation de l'actif . . . 171.61

Travers, le 26 janvier 1949.

S. E. ou O.

Will. Porret. caissier S.P.N.

JURA**POUR UN GYMNASSE FRANÇAIS A BIENNE**

Il en fut question à Berne au Grand Conseil ; la motion Casagrande, dont nous avons parlé ici-même, a été développée devant le parlement cantonal ; elle réclame la création d'un Gymnase français à Bienne. Le gouvernement a rappelé l'opposition de l'Ecole cantonale de Porrentruy et précisé qu'il appartenait à la ville de Bienne de prendre l'initiative d'une telle innovation. Transformée en postulat, la motion fut alors acceptée sans opposition.

Voilà où nous en sommes. Il est certain que l'affaire fera encore parler d'elle et nous tiendrons nos lecteurs romands au courant des décisions ultérieures.

ADMISSIONS AUX ECOLES NORMALES

A Porrentruy, ont été admis : Boillat Gérard, Bienne ; Farine Jean-Jacques, Les Pommerats ; Hofer Eric, St-Imier ; Jeannerat Maurice, Monténol ; Leuenberger Rodolphe, Movelier ; Mathez René, Tavannes ; Mœschler Eric, Tavannes ; Petignat Jean-Louis, Delémont ; Racine Daniel, Bienne ; Villard Maurice, Bévillard ; Voirol Yves, Tavannes.

A Delémont, 25 candidates se sont présentées, nombre jamais atteint depuis 15 ans ; ont été admises :

En 3e classe : Riva Josette, Moutier.

En 4e classe : Chapuis Jacqueline, Le Noirmont ; Charpier Eliane, Bienne ; Corbat Jacqueline, Delémont ; Farron Madeleine, Tavannes ; Froidevaux Marie-Thérèse, Le Noirmont ; Frôté Marie-Thérèse, Porrentruy ; Gosteli Loïse, Bienne ; Graf Madeleine, Delémont ; Jung Denise, Court ; Liengme Françoise, St-Imier ; Rawyler Sylvia, Corgémont ; Rougemont Jacqueline, Moutier ; Sunier Anne-Marie, Courtelary ; Willemín Monique, Courtételle ; Voyame Huguette, Bassecourt ; Weibel Evelyne, St-Imier ; Zimmermann Antoinette, Saignelégier.

Nous adressons nos félicitations à ces jeunes gens et jeunes filles. Nous leur souhaitons des études joyeuses et sommes heureux que la relève soit assurée, une fois de plus.

H. Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

APRÈS UNE PROTESTATION

La protestation de René Martin publiée par notre journal (No du 19 février) a exprimé les sentiments éprouvés, par les maîtres d'école à l'écoute lors de l'émission internationale dans laquelle M. R. Dottrens a prononcé les regrettables propos que l'on sait. Bon nombre de lecteurs, auditeurs eux aussi, se sont étonnés de l'attitude de notre collègue vaudois et de la vivacité de sa réaction. Qu'on nous permette de faire à ce sujet, en toute liberté et objectivité, les réflexions que nous inspire ce fâcheux incident.

Le corps enseignant n'est pas si susceptible qu'il ne puisse accepter des critiques même vives, mais il demande qu'elles lui soient adressées directement, rien qu'à lui, et formulées avec le minimum de ménagement compatible avec sa dignité. C'est ainsi qu'on a pu écrire, sans vexer personne : *« que le maître d'école ne mène pas une vie absolument normale... A son activité contre nature, sa virilité ne trouve pas son compte. Il s'irrite et s'exaspère. Cette sempiternelle adaptation à des êtres étrangers à sa nature, cette tension de son esprit vers des intérêts puérils le fatiguent à la longue... »* (« Educateur » du 29 septembre 1945).

Mieux que cela. On ne cache pas que le corps enseignant de Lyon ait sursauté d'indignation en écoutant M. Dottrens lui déclarer dans une conférence :

« Il y a deux catégories d'anormaux dans les écoles :

- Les débiles mentaux qui sont dans les classes spéciales.*
- Les instituteurs et les professeurs qui enseignent les enfants.*

Les premiers sont des anormaux de l'intelligence ; les seconds les anormaux de la vie. Victimes de la formation dogmatique que nous avons reçue, de notre suffisance aussi ; de toutes les catégories de travailleurs qui s'activent dans le réel, nous sommes les seuls à ignorer ces trois exigences fondamentales du travail contemporain : l'organisation rationnelle, le contrôle du rendement, la recherche et l'invention qui conditionnent le progrès technique, même dans les carrières libérales. »

Et la publication des lignes ci-dessus dans l'« Ecole libératrice » du 3 février 1949 n'a suscité aucun mouvement d'humeur chez nos collègues français. Parce que dans l'« Educateur », dans une conférence pédagogique, et dans l'« Ecole libératrice », nous sommes entre nous. Mais que la même idée, résumée en quelques mots-massues, soit lancée sur les ondes sans autre commentaire, nous ne pouvons l'entendre sans manifester notre désapprobation, quelles que soient les circonstances qui pourraient paraître excuser semblable maladresse.

Mais quelques mots malheureux, prononcés même à la radio, ne sauraient constituer un péché impardonnable, surtout si l'on songe aux services que M. Dottrens a rendus à l'école et à ses maîtres. Au Grand Conseil genevois, M. A. Picot, conseiller d'Etat, répondant à un interpellateur, a dit entre autres : « M. Dottrens s'occupe de la formation des maîtres avec le zèle d'un apôtre, avec infiniment de talent, ne marchandant ni sa peine,

ni son temps. Il ne faut pas oublier qu'il est chargé de rechercher des méthodes nouvelles. Il ne peut pas nous proposer de nouveaux procédés sans critiquer quelque peu les anciens ».

Après avoir blâmé les propos prononcés au studio et rendu hommage au travail intelligent du corps enseignant genevois, M. Picot a ajouté : « Je garde à M. Dottrens toute ma confiance. C'est un grand honnête homme, un grand ami de l'enfance, un pédagogue qui nous a rendu et rendra encore de grands services ».

Notre mauvaise humeur ne nous empêchera pas de garder, nous aussi, à M. Dottrens, toute notre confiance.

A. Chabloz.

PARTIE PRATIQUE

SUGGESTIONS

C'est aux collègues qui ont des classes mixtes comme à ceux qui recherchent des travaux manuels d'un genre nouveau que je pense en voulant leur proposer l'étude de la carte et les travaux topographiques. Peut-être sera-ce une réponse à la question qui revient si souvent : « Que faire avec les garçons pendant les heures de couture ? ». Avec les grands tout au moins, voilà une activité à la mode... on en parle !

Lecture de la carte et exercices topographiques

Je n'en dirai rien ici : ce n'est pas le but de mon article qui se transformerait alors en une brochure ! Je renvoie ceux que cela intéresse à l'excellent ouvrage de notre collègue B. Beauverd « La clé des champs » (3 fr. 45 à notre guilde de documentation) ou à la brochure que j'ai publiée « TOPO » (2 Fr. 75, dans la collection des cahiers d'enseignement pratique, Ed. Delachaux & Niestlé).

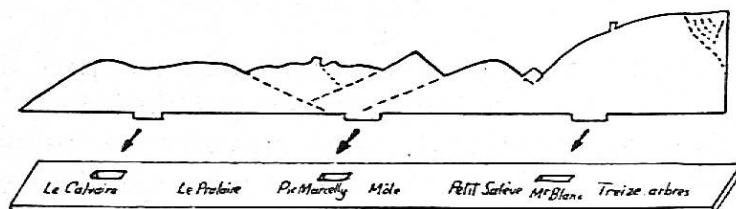
Travaux manuels en relation avec la topographie ou la géographie

Tout le matériel nécessaire à ces travaux ne se trouve certes pas dans la classe, ni n'est fourni par l'Etat ; mais les ressources des gosses, dès qu'ils se passionnent pour un travail sont immenses, et nul doute que les scies à découper, clous, marteaux, peinture, bois contre-plaqués ou autres afflueront !

Le profil d'horizon

Il se dessine à main levée, c'est un croquis relevant du croquis panoramique. Le faire d'après la carte est trop compliqué.

Prenons pour exemple le profil d'horizon de Genève. Il donne ceci :



Reproduisons-le alors sur bois à découper (4 mm) puis découpons ce profil à la scie à découper. Fixons-le verticalement sur une base. Le reste est affaire de peinture (traits en pointillés sur le croquis). Sur la base nous pourrions noter les sommets, cols, etc.

Le diorama

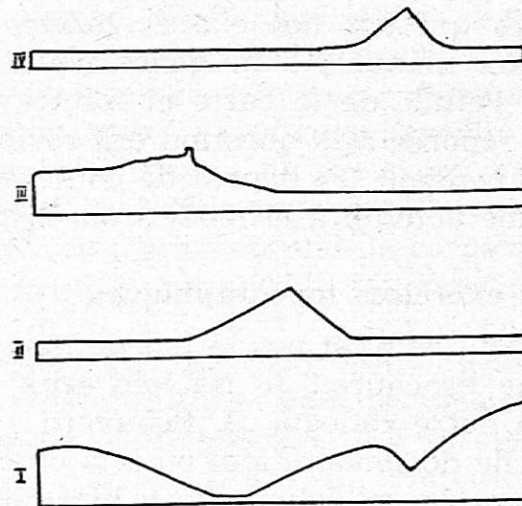
Basé sur le principe du profil d'horizon, et pour mieux donner l'impression des distances, pourquoi ne pas essayer le diorama ? Il y a certaines régions qui s'y prêtent fort bien. Pour exemple la vue de Genève en direction S.-E. (vallée de l'Arve) : croquis du profil d'horizon.

Premier plan : *Salève et Voirons*

Second plan : *Môle*

Troisième plan : *Pic Marcellly*

Quatrième plan : *Mont-Blanc*



Les dessiner, les découper, les peindre séparément, les assembler l'un contre l'autre ou à quelque distance selon son désir, puis les fixer sur un socle, est bien facile et se passe de commentaires.

On peut y ajouter un fond bleu pour le ciel.

Quant aux couleurs à donner à ces différents plans, elles peuvent refléter l'exacte vision du lointain, ou être fictives, en ce sens que l'on peint arbitrairement en un degré de plus en plus clair les plans successifs. C'est d'un effet très suggestif.

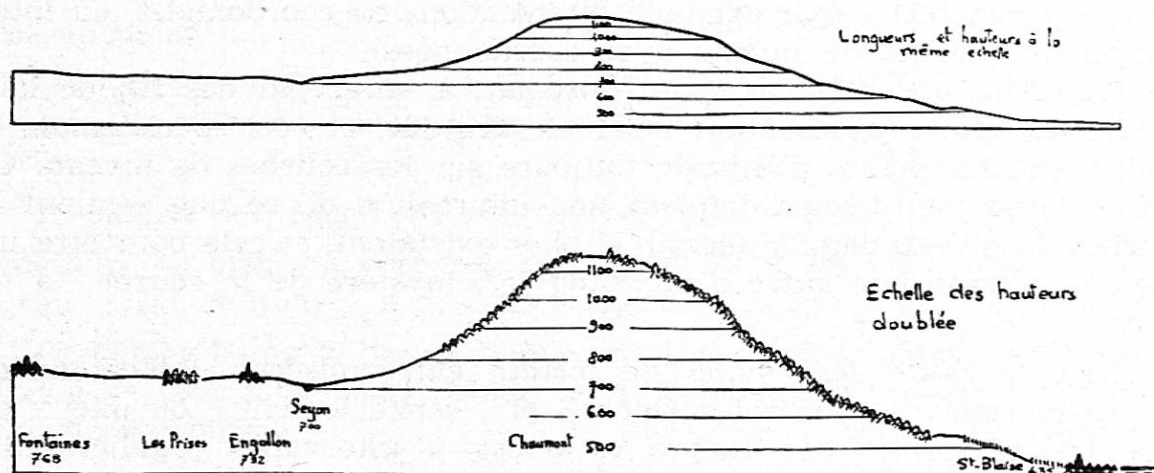


* * *

Venons-en maintenant aux travaux manuels exécutés d'après la carte. Ils supposent naturellement la connaissance parfaite de la carte Siegfried ou de la nouvelle carte nationale. Ces travaux ne peuvent donc être qu'une suite logique à l'étude de la carte et aux exercices dans le terrain.

Coupe de terrain

Chacun sait dessiner une coupe de terrain d'après la carte. Réalisons-la sur une planchette de bois à découper (4 mm environ). Comme pour le profil d'horizon, scions-la, puis fixons-le verticalement sur une base. La peinture donnera un air plus fini : brun pour tout le terrain, bleu pour les eaux. On peut cependant accentuer la ligne de profil en vert pour les forêts, jaune pour les cultures, noir et rouge pour les maisons et les toits. Sur la base on mentionnera naturellement toute la nomenclature et les altitudes, ainsi que les échelles de longueur et hauteur.



Coupe de terrain de Fontaines à St-Blaise (Neuchâtel)

Notons que pour être suggestive, une coupe de terrain doit avoir une échelle de hauteur plus grande que la réalité, généralement 2 à 3 fois plus grande.

Le relief de terrain

mais au plus passionnant assurément.

Nous arrivons là au plus difficile à construire, au plus coûteux aussi,

Il y a bien des manières de s'y prendre pour construire un relief. Je ne décrirai que les 4 principales, d'où découlent toutes les autres, et dont les 3 premières peuvent du reste être utilisées simultanément.

Il sera souvent nécessaire pour ce travail d'agrandir la carte, de passer de l'échelle 1 : 25000 à 1 : 10000 par exemple. On le fait par le système du report par quadrillage.

1. *Par simple modelage* : Ayant la carte pour représentation du terrain, ou même connaissant suffisamment le terrain lui-même, on modèle dans une caisse basse et de dimensions voulues la matière choisie (sable — glaise — pâte à modeler — papier mâché — plâtre, etc.).

Par ce procédé, on n'obtiendra jamais (on s'en rend compte) qu'un relief approximatif.

2. *Avec l'aide des clous repères* : Sur une planche-plot, d'après la carte ou son agrandissement, reportons aux emplacements respectifs tous les points d'altitude du terrain choisi. La planche base se trouve à l'alti-

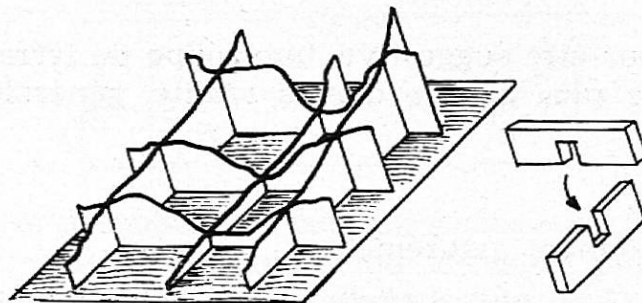
tude la plus basse du terrain (ou éventuellement 10 mètres en dessous). Mesurons alors la hauteur de chaque point au-dessus de cette altitude base. Reportons cette hauteur sur un clou à partir de sa tête et enfonçons-le jusqu'à cette limite au point désiré.

Cette série de clous formera un canevas (tant au point de vue altitude qu'au point de vue emplacement de ces points) dans lequel on modèlera la matière, en utilisant donc comme repère de la surface du relief ces têtes de clous.

Remarquons en passant que ces points d'altitude peuvent être multipliés à volonté en les calculant et mesurant à certains endroits facilement « reportables » (par exemple intersections de coordonnées, ou intersection de courbes de niveau avec coordonnées).

Signalons encore le procédé consistant à relier par des fils de laine la tête des clous représentant la même altitude, et ceci spécialement en choisissant des points d'altitude toujours sur les courbes de niveau. Ces fils de laine à eux seuls donnent une impression de ce que seraient les courbes de niveau dans le terrain si elles existaient, et cela peut être une manière comme une autre d'expliquer le « mystère de la courbe » à nos élèves.

3. *Avec l'aide des coupes de terrain entrecroisées* : Exécutons des coupes successives « horizontalement » et « verticalement », ou mieux des coupes nord-sud et des coupes est-ouest, à intervalles réguliers mais variables suivant la maquette à construire. (Généralement tous les 500 m. ou 1000 m.)



Entrecroisons ces coupes, comme le montre notre figure : cela donnera un canevas quadrillé, beaucoup plus rigide et solide que celui des clous, plus précis aussi puisqu'il sera formé de lignes au lieu de points. De la même façon qu'en 2 on « coulera » à l'intérieur la matière choisie (plâtre par exemple) pour remplir ce canevas, et on modèlera les flancs du relief, en ayant pour repère le faite des coupes de terrain.

4. *Avec les plans de niveau* : C'est le système, qui à mon avis est le plus exact et le plus représentatif. Il est aussi le plus long, mais le résultat est tout différent !

Reportons sur des planchettes de bois à découper (par papier carbone ou calque ou tout autre moyen de report) chaque plan de niveau de la région dont on veut construire une maquette. J'entends par plan de niveau la plateforme supposée à telle altitude, délimitée donc par la courbe de niveau de cette altitude.

Par superposition des différents plans de niveau on obtiendra automatiquement le relief le plus exact qui soit. L'épaisseur de la planche représente donc l'équidistance, est-il besoin de le dire ? Elle ne correspondra naturellement pas à l'échelle des longueurs sans quoi le relief ne serait pas assez accusé.

On peut très bien laisser tel quel ce relief : très bon pour démontrer ce que sont les courbes de niveau. On peut aussi le recouvrir d'une légère couche de glaise pour faire disparaître l'escalier que forme le relief. On peut encore modeler la chose de manière à ce que les arêtes supérieures des planchettes affleurent, formant une ligne : les courbes de niveau.

Mise au point

On ne peut laisser ces reliefs ainsi, à l'état brut. Pour les terminer, laissons l'imagination de chacun chercher les réalisations les plus suggestives.

Il faudra naturellement représenter la couverture du sol :

- a) peindre en brun ou vert tout ce qui est terre, en bleu tout ce qui est eau : c'est ce qu'il y a de plus simple.
- b) développer l'emploi des couleurs : vert = forêts ; jaune = cultures ; bleu = lacs et rivières ; blanc = neige et glace ; rouge (ou noir) = agglomérations.
- c) représenter sur le relief la carte elle-même, avec les signes topographiques ; c'est d'un effet très original, tout en étant très représentatif.
- d) imaginer aussi d'autres matières de « couverture » : la mousse genre lichen rend très bien pour les bois, le sable pour les routes ; une plaque de verre posée sur du papier bleu figure merveilleusement bien la surface d'un lac. Avec des allumettes on fabrique facilement des maisons, etc., etc. Laissons travailler l'esprit inventif de nos gosses !

* * *

Ces lignes ne sont que des suggestions. La pratique soulèvera bien des problèmes que chacun résoudra suivant son matériel, ses élèves aussi.

Ces travaux peuvent tous être exécutés sous forme de concours entre équipes, et pareille activité, bien menée, plaira certainement aux gosses.

J.-J. Dessoulavy.

EXERCICES DE GRAMMAIRE

Accorde les verbes. Mets-les au présent.

1. Le menuisier (planter) des clous.
2. Les voyageurs (monter) dans le train.
3. Jean et Louis (préparer) leurs leçons.
4. Les enfants (regarder) ce tableau et (l'admirer).
5. Je (récolter) des timbres et les (classer).
6. Les hirondelles (voler) puis se (poser) sur les fils.
7. Le poulain (sauter) et (gambader) dans la prairie.
8. Huit heures (sonner).
9. Juliette et Françoise (tricoter).
10. Ils (examiner) ce plan.

Remplace les points par des verbes que tu accorderas et que tu choisiras dans la liste ci-dessous.

herse, se baigner, se précipiter, accepter, souffler, mâcher, arroser, piailler, dessiner, attaquer

1. Les moineaux . . . avec force. 2. Jean-Pierre . . . une automobile en couleurs. 3. Mon voisin . . . son jardin avec un jet. 4. Les enfants . . . dans la rivière. 5. Le paysan . . . son champ avec deux chevaux. 6. Nos ennemis nous . . . 7. La bise . . . avec violence. 8. Mes parents n' . . . pas mon explication. 9. Les tigres . . . sur leurs proies. 10. Grand-papa . . . avec peine.

Copie les phrases suivantes en remplaçant le verbe par un verbe de sens contraire.

1. Les jardiniers arrachent des framboisiers. 2. Ces Américains connaissent la ville. 3. Mon oncle vend un terrain. 4. Nos visites partent à sept heures. 5. Jean perd la partie. 6. Les écoliers terminent leur devoir. 7. Les gens sortent du théâtre. 8. Les fleurs ouvrent leur corolle. 9. Les avions s'élèvent. 10. Jacques et Philippe descendent la rue.

Accorde les verbes et mets-les au présent.

1. Les blés que le vent (agiter) se (dorer) rapidement. 2. Ces arbres, mon oncle les (tailler) chaque printemps. 3. Il les (traiter) contre les maladies. 4. Le peintre (observer) ces arbres et les (dessiner). 5. C'est le Rhône qui nous (séparer). 6. Mes compagnons le (caresser). 7. Sur la route, (arriver) trois cyclistes. 8. Dans ces branches élevées (nicher) un geai. 9. Les graines que le cultivateur (semer) dans les champs se (gonfler).

Dans la cour de la ferme

Les poules (picorer) le grain. Le coq les (surveiller). Sur le bord du toit (roucouler) les pigeons. Deux chats se (chauffer) au soleil. Dans un coin, trois canards (cacher) leur bec sous leurs plumes. Le paon (avancer) majestueusement alors que les poussins (dormir) sous l'aile de leur mère. A la fontaine (boire) les vaches. Dans le gros filleul (chanter) des oiseaux.

Il est midi.

Le soleil (être) tout en haut du ciel. Les murs ne (donner) presque plus d'ombre. C'est l'heure du repos pour les moissonneurs dans les champs, pour les faucheurs dans les prairies. Tout (être) tranquille. Les longues tiges des blés (sécher). Des sillons (s'élever) mille petits bruits. L'alouette (monter) plus haut. Les paysans (dormir) sous l'ombrage des arbres. Les bœufs (ruminer) dans l'herbe. Les fleurs (s'incliner).

La bonne maman

Que tu (être) bonne, mère chérie ! Nuit et jour, tu (prendre) soin de moi, de mes petits frères, de nous tous. Quand notre petite sœur (pleurer) tu la (consoler), tu te (pencher) sur son berceau, tu la (convrir) de baisers. Quand je (être) malade, tu (veiller) près de mon lit. Si je (souffrir), tu me (calmer) par tes douces paroles. Bonne maman, je (t'aimer) chaque jour davantage : je (vouloir) m'efforcer de t'obéir et de te rendre heureuse.

La famille

Enfant, tu (aimer) la maison ou tu (être) né, où tu (jouer), où tu (travailler). Le matin, tu la (quitter) non sans tristesse, mais le soir, tu y (retourner) plein de joie. Tu (aimer) ton père qui (travailler) du matin au soir, ta mère qui (veiller) à ce que tu ne (manquer) de rien : le lait que tu (consommer), le vêtement qui te (couvrir) ; il faut de l'argent. Où ton père le prend-il ? Il (gagner) en travaillant.

H. J.

BIBLIOGRAPHIE

Flammes, la sympathique revue de poésie que dirige avec distinction notre collègue français Jean Aubert, vient de fêter son premier anniversaire. Elle a publié, au cours de cette première année d'existence, un grand nombre de poèmes inédits mais aussi des articles littéraires, des enquêtes et des interviews, sans oublier de brève et pertinentes présentations de livres récents.

La revue « Flammes » accueille dans chaque numéro quelques poètes étrangers de langue française. On a pu lire notamment, dans les quatre fascicules déjà parus, des vers de poètes romands : Pierrette Micheloud, Marthe Schneider, Alexis Chevalley et Henri Devain, ainsi qu'un intéressant article de ce dernier sur « Les poètes romands ».

Poètes, amis des poètes, abonnez-vous à « Flammes » ; vous serez intéressés.

Abonnement à quatre numéros : 5 fr. ; abonnement de soutien : 12 fr. 50, au compte de chèques postaux IV b 2717, Henri Devain, instituteur à La Ferrière (Jura bernois). Numéro spécimen contre 50 centimes.

INFORMATION**Cinéma d'éducation nationale**

« ON FAIT LA CHAÎNE ! » revue du « Ciné-Journal-Suisse ».

Bien que tenu à l'écart de la plupart des écrans des cinémas-théâtres de Suisse romande, le « Ciné-Journal-Suisse » progresse chaque année. Ses opérateurs ont pu exécuter nombre d'enregistrements de valeur : Jeux olympiques de St-Moritz, création de la « Chaîne du Bonheur » à Radio-Lausanne, fêtes de centenaires à Berne et à Neuchâtel et quantité d'événements moins importants, développement de la navigation aérienne, construction d'usines, mort et « empaillage » du « Monstre du Valais », etc.

Sous le titre général « On fait la chaîne... », il a été monté une revue des meilleurs de ces enregistrements à la demande des « Cinémas populaires romands » et du Secrétariat des Suisses à l'étranger. C'est un spectacle durant 1 h. 40 environ, sonore et parlant. Le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud recommande l'organisation de projections scolaires de cette bande. Des séances ont déjà été données à Bellevaux, Corseaux, Prilly, etc. et ont obtenu un réel succès. Pour tous renseignements, s'adresser à l'agent des « Cinémas populaires romands », M. Jean Brocher, Vandœuvres, près Genève.

Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles
Inscriptions et examens d'admission

Voir l'avis inséré dans le numéro de ce jour.



*Le modelage
est une source de
joies pour maîtres
et élèves!*

Ce nain amusant a été modelé avec l'argile A de Bodmer, avantageuse et soigneusement travaillée.

Cette figure plastique n'est pas trop difficile; garçons et fillettes ont du plaisir à la réussir. Elle est extraite de notre livret de modèles, que vous recevrez contre envoi de 90 ct. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits. Ecrivez aujourd'hui encore.

E. Bodmer & C^{ie}

FABRIQUE DE CÉRAMIQUE, ZURICH

Uetlibergstr. 140, Tél. 33 06 55



*Elégant
et solide*

**5 0/0 d'escompte
aux instituteurs**

A. BRAISSANT

MESURE ET CONFECTION
PLACE ST-FRANÇOIS 5 (ENTRESOL)
(Maison magasin Manuel)

LAUSANNE

PIANOS

NEUFS ET BELLES OCCASIONS
VENTE - ÉCHANGE - LOCATION
RÉPARATION ACCORDAGE

JEAN HUBER, 29 rue de Bourg

Albert Huber, successeur

Maison fondée en 1896

Téléphone 2.93.74

PIERRE *Gerber*
LUTHIER

27 rue de Bourg

Lausanne

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

Venez passer vos vacances et week-end dans la plus belle région
des Alpes Vaudoises

Gryon-Barboleusaz-Villars-Bretaye

Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées

Billets du dimanche toute l'année

Funi-Ski Bretaye-Chamossaire

Télé-Ski Bretaye-Chaux Ronde

CHEMIN DE FER BEX-VILLARS-BRETAYE

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

Votre jardin prospère

si vous employez
les engrais efficaces :

NITRATE D'AMMONIAQUE
ENGRAIS COMPLET LONZA



LONZA S. A. BÂLE



6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

Sur votre demande, nous pouvons venir présenter dans votre localité la revue des meilleurs reportages du Ciné Journal-Suisse:

ON FAIT LA CHAÎNE !

Un film sonore et parlant évoquant une année de la vie du pays: Jeux olympiques, centenaires à Berne et Neuchâtel, Chaîne du Bonheur, etc.

Spectacle recommandé aux écoles par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

S'adresser: **Cinéma populaires romands, Jean Brocher**
VANDŒUVRES (Genève)

PHARMACIE-DROGUERIE DE L'ÉTOILE S.A.

1, RUE NEUVE

LAUSANNE

W. SCHERRER, pharmacien

A notre droguerie

Toutes spécialités

Ordonnances

Analyses

Envoi contre remboursement

rayon spécial pour les beaux arts

Tout pour la peinture

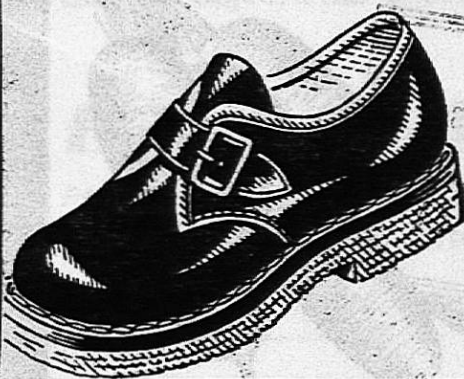
le dessin

la gravure

Renseignements et conseils, etc.

Le plus grand choix de la région

Maison fondée en 1897



CHAUSSURES
A L'ÉTOILE
ED. NICOLE S.A.



DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Rue St-François, 1

Lait Guigoz



digestion facile, sécurité,
valeur nutritive adaptée
aux besoins du nourrisson,
régularité — tous les éléments
pour assurer à l'enfant
une pleine santé.

En vente dans les pharmacies
et drogueries

L'ami de toujours !

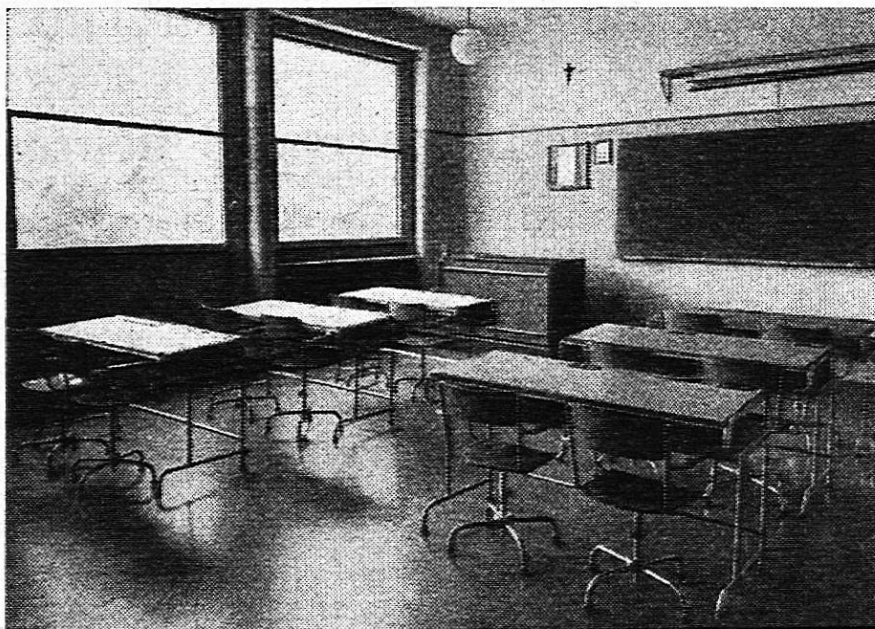
Le livret **nominatif** ou **au porteur**

ouvert auprès de la

Caisse d'Epargne Cantonale

garantie par l'Etat et gérée par le

**Crédit foncier vaudois
et ses agences**



Mobilier scolaire *Perfecta* en tubes d'acier

S.A. de Coopération Commerciale, Genève Tél. (022) 4.35.09
19, CROIX D'OR

Ecole cantonale supérieure de Commerce de Lausanne

(avec section féminine)

Cinq années de scolarité. Diplôme de maturité. Classes spéciales pour élèves de langue allemande. Classes mobiles pour les cours de langues et commerciaux.

Cours d'un trimestre, avec 18 heures de français par semaine.

Cours de vacances en juillet et août.

Début de l'année scolaire : **19 avril 1949.**

La direction remet les programmes et fournit les renseignements.